



Berne, le 28 janvier 2026

Destinataires :

Partis politiques
Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne
Associations faîtières de l'économie
Autres milieux intéressés

**Placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive
(modification de la LPP) : ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Le 28 janvier 2026, le Conseil fédéral a chargé le DFA de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le placement de fonds du domaine du libre passage de l'institution supplétive (modification de la LPP).

Nous vous invitons à participer à cette procédure de consultation. Comme il s'agit essentiellement de la prolongation d'un article de loi existant et que ce dernier devrait, si possible, rester en vigueur sans interruption après la date d'expiration prévue, le délai de consultation est réduit à deux mois. Il court donc jusqu'au 30 mars 2026.

Le projet vise à adapter légèrement et à prolonger l'art. 60b de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Cette disposition autorise l'institution supplétive à placer auprès de l'Administration fédérale des finances (AFF), jusqu'à un montant maximal de 10 milliards de francs, la fortune provenant des comptes de libre passage qu'elle gère, à condition que son taux de couverture soit inférieur à 103 % et que le taux directeur de la Banque nationale suisse soit inférieur ou égal à 0 %. Sa durée de validité est désormais limitée à six ans.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet
[Procédures de consultation en cours \(admin.ch\)](#).



Pour garantir l'accès des handicapés aux documents de la consultation, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis **sous forme électronique et de joindre une version Word à la version PDF** (seule la version Word peut être rendue accessible à tous). Veuillez renvoyer les documents à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

joseph.steiger@bsv.admin.ch

M. Joseph Steiger (tél. +41 58 462 94 18) se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Elisabeth Baume-Schneider
Conseillère fédérale